



Déclaration de principe

Préambule

La dégradation des environnements tant physique (pollutions, gaspillage des ressources), économique (spéculation, augmentation du fossé riches-pauvres), social (chômage, augmentation de l'insécurité), culturel (augmentation de l'individualisme), que politique (corruption, déresponsabilisation) sont autant d'atteintes à la santé psychique et physique de l'Homme. La Suisse a une grande part de responsabilité dans ces phénomènes.

Valais Solidaire¹, Fédération des ONG valaisannes de coopération, s'engage à mettre en œuvre et à promouvoir des projets de développement et d'échanges interculturels intégrant les différents critères du **développement durable**², à savoir un développement socialement équitable, culturellement respectueux, écologiquement renouvelable, économiquement efficace, et politiquement responsable, dans un esprit de participation et de solidarité.

Valais Solidaire a pour **objectifs**:

- la capitalisation des expériences,
- la mise en réseau des compétences,
- la reconnaissance comme centre de référence,
- l'établissement et le resserrement de liens entre le Valais alémanique et le Valais romand.

Valais Solidaire choisit les **modes d'action** suivants:

- la coopération Nord-Sud³ avec les partenaires dans un ou plusieurs pays,
- la communication et l'échange entre les différentes cultures,
- l'information et la sensibilisation des populations.

¹ **Valais Solidaire** a été créé le 5 mai 2000 par plus d'une dizaine d'associations valaisannes œuvrant pour la solidarité internationale.

² La Charte du développement durable, adoptée par le Parlement valaisan le 26 juin 1998, stipule entre autres: "Au plan international, le Valais poursuivra, en coordination avec les efforts du pays, un engagement fort pour la solidarité et la coopération au développement".

³ Le concept "Sud" regroupe les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est.

Valais Solidaire rassemble des **associations valaisannes** œuvrant pour la solidarité internationale, notamment par:

- l'éducation et la formation,
- la promotion de la santé par la prévention des maladies, l'amélioration de l'hygiène, la planification familiale,
- le respect des droits humains et des droits de l'enfant,
- la coopération avec les populations démunies,
- la valorisation culturelle et le dialogue interculturel,
- le soutien à des PME,
- l'utilisation de technologies appropriées,
- l'appui aux formes d'épargne et de financement alternatives,
- la protection et la restauration des ressources naturelles,
- l'information et la sensibilisation de la population,
- le développement du commerce équitable.

Valais Solidaire collabore avec les **partenaires** suivants:

- les associations membres (ONG de solidarité),
- les fédérations d'ONG en Suisse et à l'étranger,
- les organisations d'appui aux ONG,
- les associations de citoyens, groupements, communautés de base,
- les coopératives et les syndicats,
- les collectivités publiques,
- les communes, le canton du Valais, la Confédération,
- les fondations et institutions privées suisses,
- les entreprises,
- les HES, les centres de formation et les Universités,
- les médias.

Valais Solidaire, pour son **fonctionnement**, se dote de deux sections (alémanique et romande), d'un secrétariat, d'une Commission technique (évaluation des projets soumis pour financement), d'une Commission d'information et d'une Commission de suivi des projets (notamment financier).

Valais Solidaire engage les associations membres à s'autogérer et à coopérer selon les mêmes principes qu'elle a mission de promouvoir.

Approuvée par l'Assemblée constitutive de **Valais Solidaire** à Sierre, le 5 mai 2000.

Modifiée par l'Assemblée générale de **Valais Solidaire** à Sion, le 7 mars 2008.